



Conseil municipal du 6 juillet 2016

*

Intervention sur le renouvellement de la délégation de service public de restauration scolaire et la suppression des repas de substitution

Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Concernant ce dossier de la restauration scolaire, permettez-moi d'exprimer plusieurs regrets, tant sur le fond du sujet que sur la forme qu'a pris cette procédure.

Sur le fond, je souhaite revenir d'abord sur la suppression des repas de substitution.

Comme je l'avais exprimé au dernier conseil municipal, ces repas existent depuis de très nombreuses années. Et ils concernent aussi bien des enfants respectant les confessions religieuses de leurs parents, que celles et ceux, de plus en plus nombreux, touchés par des intolérances alimentaires diverses, ou encore, qui adoptent des pratiques végétariennes ou de consommation raisonnée de viandes.

Vous avez récemment justifié cette suppression en expliquant que sur les 115 372 repas pris dans l'année, seuls 10% d'entre eux sont des repas de substitution pris pour non consommation de viande et 10 autres % pour de la non consommation de porc.

Si vous adoptiez la même logique pour tous les dossiers, alors des projets comme la mise en synthétique du stade Dubot qui ne touche que 2.27% de nos concitoyens, la couverture des tennis du Sauze qui ne concerne que 0.9% des Tassilunois, ou encore la rénovation de l'église Saint Claude, qui ne touche que 6.8% de notre population (1500 paroissiens sur 22000 habitants), n'auraient même pas dû être intégrés dans votre plan de mandat !

L'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers. Même si une mesure ne touche que 10% de la population, il convient de la maintenir si celle-ci répond à un réel besoin de la population et ne pose pas de difficultés dans sa mise en œuvre. Ce qui est le cas de ces repas de substitution.

Nous ne devons pas exclure les personnes mais plutôt faire en sorte qu'elles vivent ensemble de façon convenable. Sur ce sujet complexe, c'est l'humain et non les chiffres, qui doivent présider à nos réflexions. Or, vous faites tout le contraire...

Pire, nous craignons même qu'encore une fois, cette décision n'ait été prise que dans un seul but : vous faire applaudir par vos amis politiques, en prenant une décision n'obéissant qu'à des considérations purement idéologiques. Si ce comportement peut se comprendre pour un politicien, elle n'est pas digne d'un responsable politique

et nous n'acceptons pas que ce soit les Tassilunois qui, de nouveau, paient pour vos errements.

Comme nous avons pu le constater récemment sur les réseaux sociaux, notamment la page Facebook de la ville, ce sujet est déjà une source de tension. Une maman d'élève exprime ainsi son regret d'avoir appris la suppression de ces repas par un mot distribué à l'école en fin d'année. Elle se demande, même si ses enfants ne vous « dérangent » pas.

Notre service communication lui a répondu qu'« il n'y a pas d'obligation à consommer de la viande et si du porc était proposé, (les) enfants ne seront pas obligés d'en consommer. Ils pourront manger plus de légumes ou autres mets. ».

Or, c'est là que le bât blesse, car ne pas manger de viande revient à réduire l'apport protidique de l'enfant, qui doit trouver une compensation. Dans le marché que nous allons conclure, s'il est bien prévu des choix en élémentaire au niveau du hors d'œuvre, du fromage et dessert, aucune alternative n'est prévue pour l'apport en protéines. Vous allez donc, délibérément, faire naître une inégalité alimentaire, sous prétexte d'égalité de traitement des usagers. Bel exercice de contradiction !

Au-delà de cette difficulté, et le commentaire de cette maman est particulièrement éclairant, cette décision a, encore une fois, été prise sans concertation aucune avec les parents. C'est là le deuxième problème de fond, par ailleurs selon moi le plus gênant. Vous qui promettiez que les décisions ne se prendraient plus sur un coin de table ou au fond d'un bureau le soir entre le maire et quelques affidés, vous reproduisez le même modèle, si ce n'est pire.

On ne compte plus les suppressions de dispositifs de la part de votre majorité, de la baisse de certaines subventions, en passant par le SAAD et le portage à domicile, le salon du livre plume de lune, maintenant celle des repas de substitution, prises arbitrairement et annoncées après coup aux intéressés.

Vous prouvez à nouveau qu'avec vous, le fond est bien la forme qui revient à la surface. Nous regrettons que vous n'ayez pas eu la présence d'esprit de consulter les parents plus en amont des négociations sur ce thème comme sur d'autres.

Bien sûr, le choix final du prestataire est celui des élus, nous ne pouvons donc pas associer les parents à la procédure officielle.

Mais pourquoi ne pas avoir réuni les parents délégués avant le lancement des négociations, en septembre dernier, pour débattre de ce sujet, leur annoncer les intentions de la ville et recueillir leurs attentes pour mieux guider notre choix ?

Pourquoi, comme d'habitude, avoir voulu mener toutes les opérations en catimini, en maintenant un secret qui n'en est pas un, alors qu'une large consultation et un dialogue sains auraient pu être instaurés pour se calquer aux mieux sur les attentes des usagers ?

Au lieu de cela, vous nous invitez à choisir un prestataire dont vous précisez qu'« On notera [dans son offre] des fréquences d'apparition faibles dans les propositions pour les produits à forte valeur ajoutée tel que les fruits de saison (fruits d'été notamment).».

Tandis que le second prestataire, certes un peu plus cher mais cela serait un juste retour des impôts des usagers, nous propose des « gammes de produits de qualité, avec des engagements forts (1 à 3 composante par jour en local), des viandes de boeuf, veau et porc à 100 % locales, 80 % de fruits de saisons locaux. » ainsi que « des engagements intéressants tels qu'un service de poisson frais par mois, 1 fromage AOP tous les 15 jours ».

Encore une fois, pour répondre au moins-disant économique, vous privilégiez le quantitatif sur le qualitatif.

Voilà les quelques regrets que je tenais à exprimer, au nom de notre groupe, et qui nous poussent à voter contre cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

Julien RANC

Président du groupe Mieux vivre à Tassin
Conseiller municipal